



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/106
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au 1^{er} étage du bâtiment Darse II, au Terminal de l'Océan sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5206 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage et réparations de conteneurs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société APM TERMINALS FRANCE, 1839 route de l'Estuaire – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 529 169 757 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société APM TERMINALS FRANCE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-195 portant sur la dépendance susvisée le 03/08/2020.

Description de la dépendance : Une surface de bureaux d'une superficie de 296,67 m² et une surface de locaux divers d'une superficie de 61,91 m².

Durée de la convention : 1 an à compter du 01/12/2019

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 19-195 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.